RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 26/12/2024 - 174499 - 2006 B 21136 - 492 741 947 - 4 août

ARPEGE
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL
30 avenue Edouard Belin - 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
e-mail : cabinet@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

4 août
SARL au capital de 10 000 euros
[redacted]

492 741 947 RCS Paris

Rapport du commissariat à la transformation et

du commissaire aux comptes

sur la transformation de la société

4 août

société à responsabilité limitée

en société par actions simplifiée

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 4 août société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 9 décembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser les comptes de la situation intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024 de la société au regard des caractéristiques financières d'exploitation.

La synthèse de cette analyse, basée sur la situation intermédiaire arrêtée du 31 octobre 2024, est la suivante :

La société 4 août est une société dont l'activité principale est la prestation de services dans la communication.

L'actif immobilisé brut totalise un montant de 132 K€. Il se compose principalement d'actifs corporels et financiers, répartis comme suit :

- Matériel de transport, de matériel de bureau et informatique pour 100 K€ :
- Dépôts et cautionnements versés pour 33 K€.

Les immobilisations corporelles ont été amorties pour 69 K€ au 31 octobre 2024. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et financières figurant à l'actif au 31 octobre 2024 s'élève donc à 64 K€.

Le rapprochement effectué entre l'état de suivi des immobilisations au 31 octobre 2024 et la comptabilité est satisfaisant.

[redacted]

Nous avons également vérifié le bien-fondé du montant des dépôts et cautionnement versés à partir du bail de location immobilière.

Les créances clients s'élèvent à 565 K€ au 31 octobre 2024. Ces créances présentent une antériorité satisfaisante et ne font pas apparaître de risque significatif de défaut de paiement. Les autres créances qui s'élèvent à 101 K € sont principalement constituées de la créance d'IS pour 68 K€ et de prêt au personnel pour 23 K€. Nous avons vérifié le correct calcul de la créance d'IS ainsi que l'existence d'un contrat de prêt signé entre le salarié concerné et votre société.

La trésorerie s'élève à 62 K€ au 31 octobre 2024. Elle est constituée d'un compte bancaire pour 40 K€ et de valeurs mobilières de placement pour 21 K€. Les relevés bancaires cadrent bien avec la comptabilité.

Le poste fournisseurs s'élève à 59 K€ au 31 octobre 2024 et se compose de factures fournisseurs pour 48 K€ et de factures non parvenues pour 11 K€.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 205 K€ et sont essentiellement constituées de la TVA collectée pour 94 K€ et de la provision congés payés pour 22 K€.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 671 K€ à la date du 31 octobre 2024.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève à 64 K€.

Le résultat net de la situation au 31 octobre 2024 s'élève à 40 795€. Il est composé :

- ✓ d'un résultat d'exploitation de 45 K€ composé principalement des prestations facturées au niveau des produits et des rémunérations versées au niveau des charges ;
- ✓ d'un résultat financier de 0.7 K€ ;
- ✓ d'un résultat exceptionnel de 5 K€ ;
- ✓ d'une charge d'impôt sur les sociétés de 9 K€.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 s'élevant à 320 345 € a été affecté pour 100 000 € à titre de dividendes et pour 220 345 € au compte "report à nouveau", conformément à la decision des associés prise en assemblée générale en date du 24 mai 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 532 K€ au 31 octobre 2024 comprenant le capital social de 10 K€.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal à la moitié du capital social.

Le 12 décembre 2024, [redacted]

Le commissaire aux comptes
ARPEGE SAS
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

[redacted]nt
Représenté par Eric Galland
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes